

**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

**Arrondissement  
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Cession parcelle AC 20 Pavé du Moulin – Actualisation  
évaluation service des domaines**

**Date de convocation :  
Le 06 février 2026**

**Présents :** Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Pierre BRUERE – Christiane WALAS – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Sylvie Blondel donne pouvoir à Fabien Decourselle  
Marc Godefroy donne pouvoir à Frédérique Descamps  
Marie-France Laignez donne pouvoir à Sandrine Deplechin  
Marie-Laure Lechat donne pouvoir à Didier Dufour

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine Deplechin**

Vu la délibération n°D\_2025\_06\_24\_02 du 24 Juin 2025 portant sur l'autorisation de cession de la parcelle AC 20 dans le cadre du projet métropolitain de renaturation du secteur du pavé du Moulin.

Considérant l'avis des domaines en date du 02 Juin 2025, évaluant le prix de cession à la MEL de la parcelle, propriété de la commune, cadastrée AC 20 d'une superficie de 148 m<sup>2</sup> pour un montant de 900 €, sur la base d'un prix évalué libre d'occupation et prévoyant une indemnité de réemploi de 195€.

La Métropole Européenne de Lille maintient son prix d'acquisition à 5 €/m<sup>2</sup>, soit 740 €, la parcelle étant exploitée pour l'activité agricole et non pas libre d'occupation et conteste l'octroi d'une indemnité de réemploi dans le cadre d'une acquisition amiable, cette indemnité ne s'appliquant qu'en procédure de déclaration d'utilité publique.

Il est donc proposé, sous réserve, d'avis conforme actualisé du service des domaines, d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée AC 20 à la Métropole Européenne de Lille dans le cadre de la stratégie d'acquisition foncière mise en œuvre pour mener le projet de renaturation du secteur à son terme.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- Le Conseil Municipal, confirme son soutien à la réalisation du projet de création d'un nouveau site d'accueil pour les Chiroptères et d'un Site Naturel de Compensation de Restauration et Renaturation sur le secteur du pavé du Moulin sur les territoires d'Hellemmes et de Lezennes
- Autorise la cession amiable à la Métropole Européenne de Lille de la parcelle cadastrée AC 20 pour un montant de 740 €,
- Le transfert de propriété pourra être réalisé par un acte en la forme administrative,
- Autorise la signature par M. le Maire de l'ensemble des actes relatifs à cette vente.

-----Adoptée à l'unanimité -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 13 FEV. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 13 FEV. 2026